

Ville de Monthey
Chancellerie
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 2 / CP 512 / 1870 Monthey 1
T. 024 475 75 11 / F. 024 475 77 99
administration@monthey.ch / www.monthey.ch

Demande d'autorisation d'exploiter un établissement public

Mise à l'enquête publique

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la commune de Monthey porte à la connaissance du public que M. Luca PETRONE, domicilié à Monthey, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter la café-restaurant mentionné ci-après, au sens de la loi précitée, soit :

Locaux et emplacements	:	café-restaurant, sis sur les parcelles N ^{os} 92 et 3336, folio 1, au lieu-dit "Centre"
Adresse	:	Rue du Midi 1
Enseigne	:	"AU POUCE GOURMAND"
Prestations	:	service de mets et boissons, avec ou sans alcool, à consommer sur place, à l'emporter ou à livrer, lié à un café-restaurant
Heures d'ouverture et de fermeture	:	Lundi au samedi : 09 h.00 à 21 h.30 Dimanche : 17 h.00 à 21 h.30
Début de l'activité	:	dès autorisation

Les personnes, qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande, sont invitées à les adresser, par écrit, à la commune, dans les 30 jours, dès la publication au Bulletin Officiel, soit jusqu'au 21 septembre 2020.

Monthey, le 21 août 2020

L'Administration communale